

**ARRÊTÉ 2025-182 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE TURGOT ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
À L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CLASSES 2025**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- Considérant qu'il convient de régler provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules rue Turgot et place de la République le lundi 1^{er} septembre 2025 à l'occasion de la rentrée des classes maternelles et élémentaires ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules à moteur, seront interdits sur le tronçon de la rue Turgot et une partie de la place de la République, **le lundi 1^{er} septembre 2025 de 7h30 à 9h45**, tel que défini sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par les services municipaux, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne, Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 20 août 2025

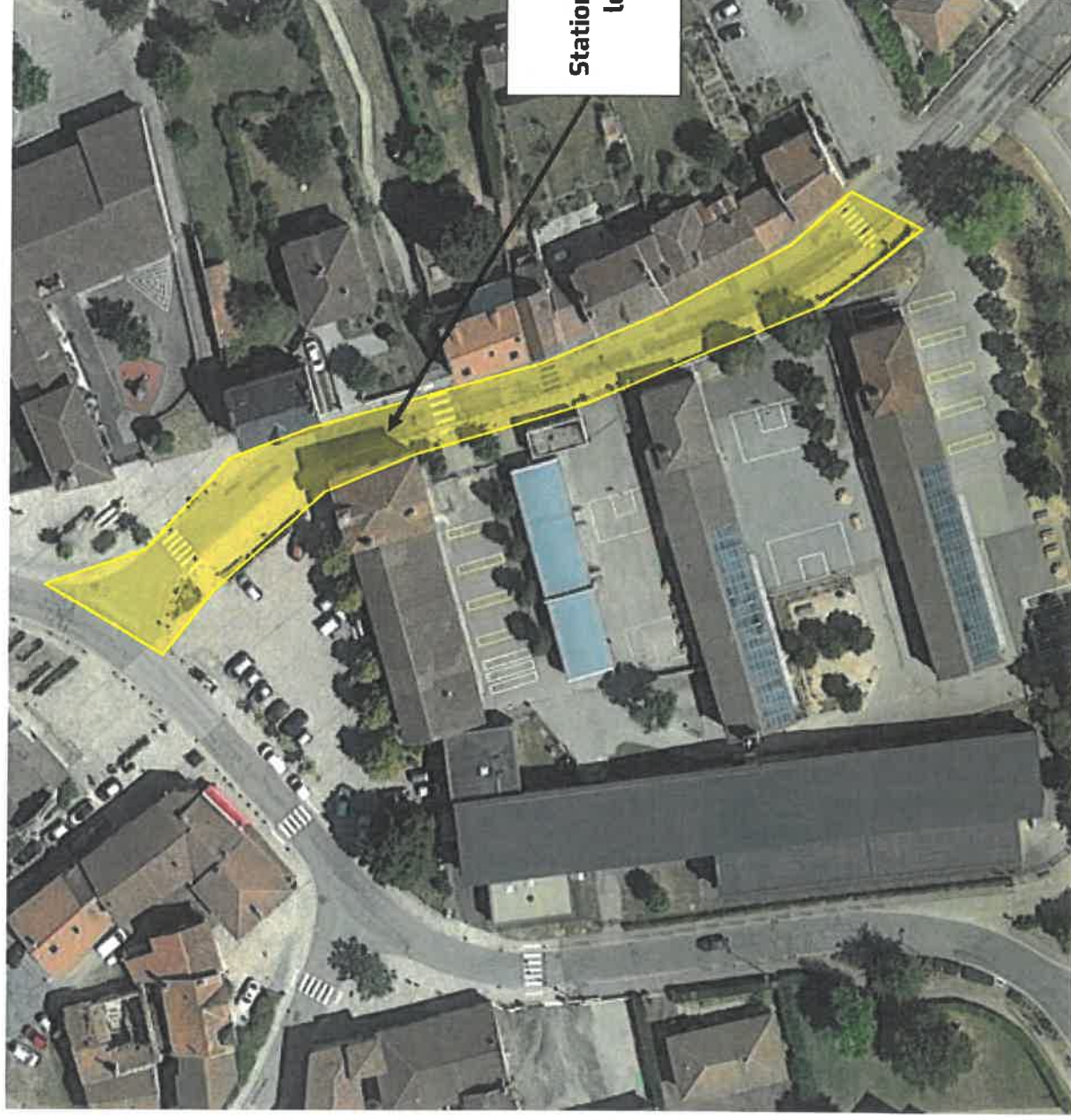
Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié le **25 AOUT 2025**.....

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2025-182T PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE TURGOT ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
À L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CLASSES 2025**



**Périmètre réglementé
Stationnement et circulation interdits
le lundi 1^{er} septembre 2025
de 7h30 à 9h45**